



Service départemental
de communication interministérielle
de la Corrèze

Tulle, 18 octobre 2013

COMMUNIQUÉ - PRESSE

Le Plan de prévention du risque naturel d'inondation (PPRI) Dordogne approuvé

Le Plan de prévention du Risque naturel d'inondation (PPRI) est un document établi en application du code de l'environnement, sous l'autorité du préfet, en associant les collectivités locales concernées et en concertation avec la population.

Son élaboration relève d'une procédure réglementaire qui permet de contrôler l'impact des inondations par la maîtrise de l'aménagement du territoire dans des zones exposées. Il fait connaître le risque à la population concernée et réglemente l'utilisation du sol afin de limiter l'exposition d'enjeux à l'aléa et de préserver les champs d'expansion de crues.

Une fois approuvé, il constitue **une servitude d'utilité publique** qui s'impose à tous.

M. Bruno Delsol, préfet de la Corrèze, présentera les enjeux du PPRI Dordogne qui vient d'être approuvé au cours d'une conférence de presse le :

**Mardi 22 octobre 2013 à 14 h 15
à la préfecture de la Corrèze – Salle Brune.**

Les PPRI en Corrèze

- Approbation des PPRI de Brive-la-Gaillarde et Malemort-sur-Corrèze en novembre 1999,
- Approbation du PPRI du bassin de la Vézère approuvé en août 2002
- Approbation du PPRI du bassin de la Corrèze amont en octobre 2006,

Pour ce qui concerne le bassin de la Dordogne, le préfet de la Corrèze a prescrit, par arrêté du 13 août 2010, l'élaboration des PPRI du bassin de la Dordogne et ses affluents d'Argentat à Liourdres **sur 15 communes**.

Il s'agit d'assurer la prévention du risque d'inondation par débordement des cours d'eau de la Dordogne, de la Souvigne avec ses affluents la Sagne et le Fidèle, de la Maronne, le Malefarge, la Mémoire avec son affluent le Céroux.

A noter : l'ensemble de la rivière Dordogne dans les départements en aval de la Corrèze (Lot, Dordogne et Gironde) est couverte par des plans de prévention du risque naturel d'inondation approuvés ou en cours.

Pour en savoir plus : www.correze.gouv.fr
www.risquesmajeurs.fr
www.risques.gouv.fr

Contact presse

Isabelle POUGEADE

☎ 05.55.20.56.75 - fax : 05.55.20.73.43

isabelle.pougeade@correze.gouv.fr